

La prison désinsère - 1/1

Oubliés des présidentielles, les débats concernant les établissements pénitentiaires sont nécessaires. Les conditions d'hygiène et d'insertion sont catastrophiques.

Les peines carcérales ont trois objectifs. Protéger la société des délinquants, punir et permettre l'insertion. Mais 60 % des sortants de prison récidivent dans les cinq ans qui suivent leur libération. Parmi les récidivistes, 40.7% ont été condamnés à de nouvelles peines d'emprisonnement ferme. L'insertion des prisonniers pose problème en France. Un décret du 13 avril 1999 a permis la création, dans chaque département, d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation dont la mission principale est de faciliter l'insertion et l'accès aux droits des personnes concernées. Avec 2000 travailleurs sociaux en 2002 contre 3000 en 2006, le nombre est toujours insuffisant puisque cela ne fait que un travailleur social pour 100 détenus. La population carcérale ne cesse d'augmenter. Les prisons lyonnaises de Saint-Paul et St Joseph, qui datent du XIX^{ème} siècle, ont une capacité de 364 places mais accueillent actuellement plus de 850 détenus. Certaines cellules de 9m² reçoivent quatre détenus. Les surveillants qui se doivent de participer à l'insertion des prisonniers ne peuvent aider les prisonniers à cause de cette surpopulation. Selon un sondage de l'institut Fournier, 94% des Lyonnais souhaitent que l'Etat facilite les formations et études en prison. Une personne incarcérée à la prison St Paul explique que l'enseignement et le travail n'est réservé qu'aux meilleurs détenus après avoir "*demandé de très nombreuses fois aux surveillants*". Les cessions d'études sont plus ponctuelles que régulières car il arrive souvent que les gardiens oublient d'aller chercher les prisonniers.

Les libérés sortent avec 130 euros

Des associations travaillent, en partenariat avec le SPIP, pour faciliter l'insertion des prisonniers. 60% des sortants déclarent ne pas avoir d'emploi (notamment les femmes, les étrangers, les moins de 25 ans et les plus de 40 ans). Des agents ANPE/Justice, saisi par le SPIP, propose des offres d'emplois aux détenus lors de leur détention. Mais le prisonnier ne peut faire de démarches et encore moins d'entretien. Le président de l'association Companio pense "*qu'il est impossible qu'un employeur propose une embauche à un prisonnier qu'il n'a jamais vu*". Le GREP (Groupe pour l'emploi des probationnaires), depuis sa création il y a 20 ans, n'a permis qu'à 4600 personnes sur 10 000 d'obtenir un emploi définitif. Celui-ci ajoute que beaucoup de personnes n'ont pas leur place dans un établissement pénitentiaire. 20% selon le récent rapport du comité consultatif national d'éthique. Un quart des détenus ont des problèmes psychiatriques. Le responsable du service medico-psychologique Rhône-Alpes assimile même la prison à "*une école de la régression*". La vie sociale carcérale difficile, seulement 10 permissions de liberté ont été accordées pour la période de Noël et 7 demandes de libertés conditionnelles ont été acceptées durant l'année 2005. Un autre sondage de l'institut Fournier révèle que 75% des Lyonnais désire la favorisation des peines alternatives. Décidées par les juges d'applications des peines, elles sont trop peu utilisées. Le nombre de personnes placées sous surveillance électronique baisse et il est actuellement de 699 pour les 59 303 détenus au mois de juin 2006 selon le Nouvel observateur. En cinq ans, les peines de travail d'intérêt général ont diminué de 25%.